

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 06 JUIN 2024**

Affiché le 10/06/2024

Séance du jeudi 6 juin 2024

Date de la convocation : 28/05/2024

Nombre de Conseillers : 19

Présents : 15/16

Votants : 18/20

Présents : Mmes Anne-Laure BABAULT, Marie-Annick GUIMARD, Andrée JOUSSEAUME, Patricia LEPINE, Béatrice PEREIRA (à partir de la délibération n°2), Josette RAIMON, Arlette ROBIN, Chantal SUBRA.

MM. Roger BAZIER, Nicolas COSTE, Eric DRAPEAU, François JOUANNAULT, Dominique MOREL, Jean-James PERLADE, Patrick RAMOS, Eric THICKETT.

Pouvoirs : Mme Nicole HUET à Mme Arlette ROBIN

Mme Laury-Anne RAULT à Mme Patricia LEPINE

M. Gérard VILATTE à M. Patrick RAMOS

Secrétaire de séance : Mme Josette RAIMON

L'an deux mille vingt-quatre, le six juin à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de SALLES SUR MER, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Madame Chantal SUBRA, Maire.

ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 25/04/2024.

Le procès-verbal de la séance du 25/04/2024 est adopté à l'unanimité.

Procès-verbal adopté à l'unanimité avec 15 voix pour et 3 abstentions.

Communication au Conseil Municipal des décisions prises au titre des délégations du Conseil Municipal au Maire (L2122-22 Code Général des Collectivités Territoriales)

- Réalisation de 3 banderoles pour le marché par la société FRANCE BANDEROLE pour un montant de 133,39€ HT, 160,07€ TTC.
- Audit pour le déplacement d'un défibrillateur par la société D-SÉCURITÉ pour un montant de 149,00€ HT, 178,80€ TTC.
- Acquisition de 2 filets pour les terrains de tennis auprès de la société MAILLE STORE pour un montant de 136,80€ HT, 164,16€ TTC.
- Suppression de deux branchements d'eau potable par HELO pour un montant de 2.225,81€ HT, 2.435,95€ TTC.
- Elagage sous les lignes de fibre optique par la société BOINOT CHRISTIAN pour un montant de 6.435,00€ HT, 7.722,00€ TTC.
- Concession dans le cimetière pour 2m2 pour une durée de 50 ans avec M. RUESCAS pour un montant de 1.000,00€ TTC.
- Acquisition de panneaux de signalisation pour la rue des Champs Maillard auprès de la société SIGNAUX GIROD pour un montant de 179,12€ HT, 214,94€ TTC.
- Nettoyage et désembouage du chauffage de la garderie et de la cantine par la société SARL HURON FRERES pour un montant de 950,00€ HT, 1.140,00€ TTC.
- Travaux complémentaire pour le pôle commerce auprès de la société AQUITAINE GIROSOL pour un montant de 2.317€ HT, 2.780,40€ TTC.
- Acquisition de médailles et sacs auprès de l'ASSOCIATION DU PASSEPORT DU CIVISME pour un montant de 199,00€ TTC.
- Réalisation d'une dalle au Centre Technique Municipal par la société BGSOLS pour un montant de 1.450,00€ HT, 1.740,00€ TTC.
- Réalisation d'un bornage de la parcelle AE133 pour le projet de La Galerie par la société SITEA CONSEIL pour un montant de 1.536,00€ HT, 1.843,20€ TTC.
- Fourniture de panneaux de rues par le SYNDICAT DE LA VOIRIE 17 pour un montant de 235,22€ HT, 282,26€ TTC.
- Travaux modificatifs pour le pôle commerce avec la société GADOUD BRAUD pour un montant de 1.887,70€ HT, 2.265,00€ TTC.
- Fourniture de matériel et peinture sur route par la société ATLANTIC BARREAU PEINTURES pour un montant de 1.009,94€ HT, 1.211,93€ TTC.
- Achat de matériaux pour la rénovation du Centre Technique Municipal auprès de la société VM pour un montant de 896,30€ HT, 1.075,56€ TTC.

- Fourniture de matériels de voirie par le SYNDICAT DE LA VOIRIE 17 pour un montant de 3.813,94€ HT, 4.576,72€ TTC.
- Fourniture du cocktail pour la Fête de la Rosière par la société AUNIS RECEPTION pour un montant de 1.535,55€ HT, 1.620,00€ TTC.

Délibération n°1 Aliénation du chemin rural longeant l'Altriane

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve l'aliénation de la partie du chemin rural (nouvelle parcelle Z391), d'une surface de 568m², conformément au plan de division annexé à la présente délibération ;
- Fixe le prix de vente dudit chemin à l'euro symbolique, le projet étant d'intérêt général ;
- Autorise Madame le Maire à prendre toute décision et à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Il est précisé que tous les frais de procédure et compensation seront pris en charge par la Communauté d'Agglomération de La Rochelle.

Délibération adoptée à l'unanimité avec 18 voix pour.

Arrivée de Mme Béatrice PEREIRA

Délibération n°2 Fête de la Rosière 2024 – Élection, dotation Rosière et Tarifs du repas

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine l'élection de Mademoiselle Léa LE BRIS en tant que Rosière 2024 qui sera couronnée pour la Fête de la Rosière le 22 juin 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide également:

- De fixer les repas de la manifestation de la Fête de la Rosière 2024 comme suit : Repas Adulte : 19€ et Repas Enfant (jusqu'à 12 ans) : 7 € ;
- D'accorder une dotation de 500€ à la Rosière 2024 élue ;
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité avec 18 voix pour et 1 abstention.

Délibération n°3 Convention de servitudes parcelles AK 93, AK 91 et AK 128 avec ENEDIS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- autorise Madame le Maire à signer la convention de servitude avec ENEDIS pour les parcelles AK 93, AK 91 et AK 128, propriété de la Commune ;
- autorise Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité avec 19 voix pour.

Délibération n°4 Convention de servitudes parcelle AE 133 avec ENEDIS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- autorise Madame le Maire à signer la convention de servitude avec ENEDIS pour la parcelle AE 133, propriété de la Commune ;
- autorise Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité avec 19 voix pour.

Délibération n°5 Affiliation du Syndicat mixte pour le Schéma de Cohérence Territorial La Rochelle Aunis au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable sur la demande d'adhésion du Syndicat Mixte pour le SCoT LA Rochelle Aunis au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente Maritime.

Délibération adoptée à l'unanimité avec 19 voix pour.

Délibération n°6 Adhésions et retraits de l'UNIMA

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable sur :

- l'adhésion des Communes de Trizay, Puyrolland et Chantemerle sur Soie
- le retrait des Communes Rochefort sur Mer, Moëze, du SIAH du Canal de Charras et de l'ASA des Terres Basses de l'Eguille ;

et autorise Mme le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité avec 19 voix pour.

Délibération n°7 Modification des statuts du SDEER (maîtrise de la demande en énergie)

Le Conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, donne un avis favorable au projet de modification des statuts du Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural de la Charente-Maritime (SDEER), tel qu'il a été voté par son Comité syndical le 08 avril 2024.

Délibération adoptée à l'unanimité avec 19 voix pour.

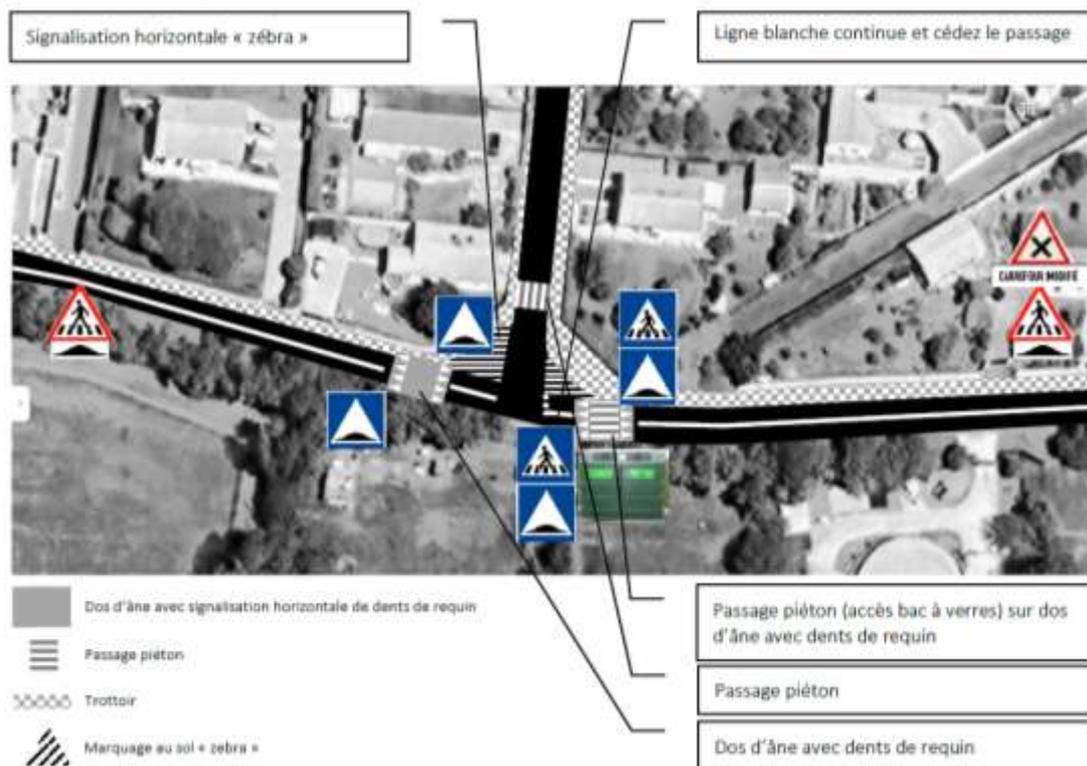
Délibération n°8 Autorisation Droits du Sol – Permis de démolir

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'instituer le permis de démolir sur l'ensemble du territoire communal pour tous travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction, en application de l'article R421-27 du Code de l'Urbanisme.
- D'indiquer que les travaux de démolition devront faire l'objet d'une décision favorable préalable à leur mise en œuvre sur l'ensemble du territoire de la Commune.
- De rappeler que sont dispensées de permis de démolir, les démolitions visées à l'article R421-29 du Code de l'Urbanisme.
- De donner pouvoir à Madame le Maire, pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération adoptée à la majorité avec 18 voix pour et 1 voix contre.

Délibération n°9 Aménagement du carrefour des rues de la Platière et des Ribéroux



Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de valider le nouvel aménagement tel que proposé ci-dessus par la Commission TMCS et autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité avec 19 voix pour.

Délibération n°10 Subvention à la DRAC pour la patrimonialisation de la Fête de La Rosière – Convention avec la Commune de la Mothe Saint Héray

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de mandat pour la demande de subvention auprès de la DRAC pour la patrimonialisation de la Fête de la Rosière ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité avec 19 voix pour.

Questions / Informations diverses :

- Prochain Conseil Municipal le jeudi 25/07/2024 à 18h.
- Date des prochaines élections : élections européennes le dimanche 09/06/2024
- Dates de prochaines manifestations :
 - o Cérémonie commémorative du 18 juin à 11h
 - o Fête de la Rosière les samedi 22 et dimanche 23 juin 2024
 - o Remise passeport du Civisme : vendredi 28/06/2024 à 15h30
 - o Vernissage de l'exposition DOZ concernant les affiches de toutes les Communes : vendredi 7 juin 2024 à 17h30 à La Rochelle
 - o Inauguration de la table d'Orientation de Croix Chapeau samedi 08 juin 2024 à 16h30
- Une minute de silence en hommage à la victime de l'accident ayant eu lieu à La Rochelle.